

La Caisse des dépôts attache une importance toute particulière à la prise en compte du développement durable dans les marchés qu'elle passe, tant dans sa dimension environnementale que dans ses aspects sociétaux.

Cette approche, conciliée avec les impératifs de maîtrise budgétaire, conduit en priorité l'Etablissement public à :

- mieux évaluer ses besoins et leur impact sur l'environnement, notamment en termes de travaux et de cadre de travail,
- réduire ses consommations (énergies, fournitures, papier, transports...),
- favoriser le regroupement des achats, pour dynamiser l'offre éco-responsable en termes d'innovation et de prix,
- privilégier les approches en coûts globaux (intégration du cycle de vie des produits et services achetés).

S'appuyant désormais sur une base de données proposant des critères développement durable par famille d'achats, la Caisse des dépôts applique les deux principaux moyens d'actions prévus par les textes pour encourager les achats durables et responsables : d'une part, l'insertion, dans ses cahiers des charges, de clauses relatives à l'environnement ou à la promotion de l'emploi social ; d'autre part, le recours à des critères de choix prenant en compte les problématiques de développement durable. Dans le respect des textes relatifs à la commande publique, ces critères sont nécessairement liés à l'objet du marché et ne peuvent présenter de caractère discriminatoire ni restreindre de façon abusive la concurrence.

S'agissant des critères sociaux, la Caisse des dépôts a retenu, dans le cadre de son plan triennal 2009-2011 d'appui aux travailleurs handicapés, des objectifs ambitieux pour la sous-traitance au secteur adapté et protégé. Signataire d'une convention avec l'Union nationale des entreprises adaptées (UNEA), dont elle constitue l'un des principaux partenaires, la Caisse des dépôts vise, à terme (2011), un montant d'achats de 1,5 M€ auprès de ce secteur, représentant 2% de son obligation d'emploi de travailleurs handicapés. Les prestations susceptibles d'être concernées par la démarche sont, pour l'essentiel, les travaux d'impression, l'entretien des espaces verts, la saisie informatique et les cadeaux d'entreprises.

Plus globalement, la Caisse des dépôts demande à ses fournisseurs et prestataires référencés de s'engager à ses côtés sur la protection de l'environnement et sur des pratiques sociales équitables, en partageant trois engagements fondamentaux :

- Renforcer la transparence en matière d'informations réciproques sur la politique de développement durable,
- S'assurer que les partenaires s'attachent à répondre aux mêmes exigences en matière de développement durable.
- Mettre en œuvre les actions de mise en conformité et d'amélioration qui peuvent être demandées par la Caisse des dépôts suite aux observations réalisées dans le cadre d'une démarche de progrès permanent.